Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 3 (1867)

Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 15 DÉCEMBRE 1867

3e année. N° 24.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus.— Prix du numéro, 30 cent.— PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey, gérant de l'*EDUCATEUR, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE. — Manuel de pédagogie (suite). — La fête des instituteurs à St-Gall et l'exposition scolaire (suite). — Correspondance sur la phonographie. — Réorganisation des Ecoles normales du canton de Vaud (suite). — Coup-d'œil sur les progrès de l'instruction en France. — Procès-verbal de la commission des études établie à Fribourg en 1848 (suite). — Variété (Cinq mois d'école). — Chronique solaire.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION

CHAPITRE VI

Art de l'Enseignement ou Didactique. — Didactique spéciale.

(Suite.)

§ 78. *Le Chant.* — « La musique, dit Fénélon dans son traité de » l'éducation des filles, a été puissante parmi les peuples payens » ponr élever l'âme au-dessus des sentiments vulgaires.

» L'Eglise n'a cru pouvoir mieux consoler ses enfants que par » le chant des louanges de Dieu. (Chapitre XIII.) »

Le chant n'est en définitive qu'un *exercice naturel* de la voix humaine, c'est à dire du plus universel et du plus beau des instruments. Car c'est la voix humaine qui remue le plus profondément l'âme, y éveille avec le plus de puissance les sentiments généreux, l'amour des hommes, de Dieu et de la patrie. Aussi le chant peut-il être rangé avec la religion, la langue et l'histoire, parmi les branches qui représentent le côté moral et social de l'éducation.

En effet, le but du chant c'est non seulement de cultiver la voix et l'ouïe, mais aussi en même temps l'esprit et le cœur.

« De même, dit M. Ruegg, que les mots sont faits pour exprimer » la pensée, de même les sons expriment les sentiments. Le chant, » d'ailleurs, renfermant à la fois paroles et musique, cultive à la fois » la pensée et les sentiments. (Pédagogie, II, page 345.) »

C'est donc à juste titre que le chant est compris dans le programme de l'enseignement populaire.

L'enseignement du chant dans les écoles du peuple ne date cependant à proprement parler que de Pestalozzi et de ses collaborateurs Pfeiffer et Nägeli. Mais en ceci comme en bien d'autres choses, Pestalozzi lui-même s'inspirait de Rousseau, qui, sans être un musicien proprement dit, avait le sentiment de ce que devait être la musique pour le peuple. Mais l'école d'Yverdon, toujours trop systématique, mettait la mesure avant la gamme. « Le son, dit le P. Girard, est ce- » pendant l'essence du chant. »

On se tromperait gravement si l'on pensait que le rôle de l'enseignement musical dans les écoles primaires soit de former des virtuoses. Il s'agit tout simplement, comme pour les arts graphiques, de donner le sentiment du beau à la jeunesse, Un autre avantage de l'enseignement populaire du chant est de substituer aux chansons grossières ou cyniques que l'on entendait partout autrefois de nobles et fortifiantes paroles adaptées à de simples et belles mélodies aisées à retenir.

Quant à la méthode à suivre, elle est indiquée d'une manière judicieuse par M. Ruegg, dans le traité de pédagogie que nous mentionnions tout à l'heure et que nous eussions cité plus souvent dans ces pages si nous avions eu plus tôt connaissance de ce livre.

« De même, dit M. Ruegg, que dans l'enseignement élémentaire de » la langue, les exercices oraux précèdent la lecture et l'écriture et » que les formes du langage doivent être saisies intérieurement avant » de faire l'objet d'exercices écrits, de même l'enfant doit aussi » commencer à apprendre à chanter des airs faciles avant qu'on » puisse songer à le faire chanter d'après les notes. Mais si l'on veut » arriver à donner à l'enfant la conscience réelle de ce qu'il chante » et de la nature des sons, il faut employer la méthode de notation » que Nägeli avait introduite. »

« Pédagogiquement parlant, disait Nägeli, la notation est d'une » grande importance. Ce n'est que par ces exercices qu'on peut » achever de donner à l'enfant l'intuition musicale et que le maître » pourra s'assurer si l'enfant comprend ce qu'il chante ou s'il ne fait » que répéter de mémoire et par imitation ce qu'il a entendu chan- » ter. Le sentiment musical, il est vrai, suffit pour donner à l'enfant la » facilité d'exécuter un morceau sans qu'il ait l'intelligence réelle » des exercices auxquels il se livre. Mais il est impossible à l'enfant » d'écrire une phrase qu'il a entendue chanter s'il n'a pas une notion » claire du rapport des sons. La notation est donc le seul moyen » d'arriver à l'intuition musicale. »

L'enseignement de la musique populaire, facilité par Nägeli dans la Suisse allemande, a fait de grands progrès en France grâce à MM. Galin, Paris et Chevé. La méthode qu'ils ont inventée et que l'un d'eux, M. Chevé, est venu en personne faire connaître à Genève, a été comprise et naturalisée dans plusieurs de nos cantons romands, où elle est maintenant assez connue pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en donner ici une analyse.

Un des principaux propagateurs de cette méthode, M. Meylan, l'a d'ailleurs résumée dans quelques lignes que nous empruntons aux articles instructifs qu'il a publiés dans l'*Educateur* :

« Etudier l'intonation avec des signes simples et suffisants; étudier ensuite la durée des sons au moyen de cet admirable instrument que nous nommons la langue des durées, puis une petite théorie musicale simple, proportionnée à l'enfance. Voilà tout le programme de la musique vocale élémentaire. »

REMARQUE.

Les compositions du pasteur Immler, celles de M. Vogt, le célèbre organiste de Fribourg, ont beaucoup contribué à répandre le goût du chant populaire. Le répertoire en trois volumes que publie en ce moment M. Kurz, à Neuchâtel, est le plus complet que l'on ait tenté jusqu'ici pour l'enseignement populaire du chant.

(A suivre.) A. DAGUET.

La fête des instituteurs à St-Gall et l'exposition scolaire,

Compte-rendu de la délégation romande(1).

(Suite.)

La seconde réunion importante fut celle de l'Assemblée générale de la société; elle eut lieu le mardi dans l'église de St-Magnus. M. le président Saxer exposa les différentes législations scolaires des cantons, au point de vue de la surveillance des écoles. Il le fit avec la perspicacité et la clarté qui caractérise son genre d'éloquence; développant successivement les avantages et les inconvénients des trois systèmes principaux, surveillance par les commissions locales, les commissions de district et les inspecteurs, il ne cacha point ses sympathies pour les deux premiers systèmes, tout en accordant au troisième une supériorité théorique sur les deux autres. La discussion prit des proportions assez étendues; inspecteurs et inspectés s'exprimèrent avec la plus complète indépendance. L'heure étant déjà avancée, on dut se hâter pour terminer diverses affaires administratives; remplacer les membres sortants du comité central (ils furent tous réélus à une exception près); choisir le prochain lieu de réunion et le comité local (Bâle, président M. Schmidlin); trancher quelques questions de contrôle et de finances, etc. Aussi le banquet de ce jour-là dut-il être retardé d'une heure.

Les banquets sont la partie la plus intéressante de nos fêtes; les cœurs s'épanchent, et souvent, excité par les circonstances, l'homme le plus timide ne craint pas d'exprimer ses idées. Il sait que, quelle que soit la forme, l'intention sera toujours favorablement appréciée. Le plus charmant abandon régnait aux banquets de St-Gall, bien que dispersés dans trois locaux divers, à cause de leur nombre, MM. les instituteurs eussent moins de facilité pour nouer de nouvelles relations. Cependant cet arrangement eut pour résultat de multiplier considérablement les toasts et de

(1) Nous continuons à utiliser le rapport adressé par M. le Dr Mauron à notre honorable rédacteur en chef.

rendre la réunion plus intime et plus joyeuse ; car la communion d'idées rapproche davantage encore que la présence dans le même local.

Là encore ce fut M. le landammann Saxer qui ouvrit la série des discours. Il montra la puissance de l'exemple et de la vérité, la mission de l'école consistant non-seulement à donner la science et à la propager, mais encore à former la volonté et le caractère. Vint ensuite M. Vigier, de Soleure. Certes, son aspect n'a rien d'imposant, et celui qui n'a pas remarqué le front ouvert et l'œil vif de cet ami de l'instruction, ne s'attend guère aux paroles énergiques et vraiment libérales qui vont sortir de sa bouche. Il force l'attention de ses auditeurs, car il parle avec feu et conviction.

M. Dula, directeur de l'Ecole normale d'Argovie, et M. Altheer, surent aussi faire vibrer dans les cœurs bien des cordes différentes.

M. Besançon, vice-président du comité directeur de la Société pédagogique romande, salua l'assemblée au nom des instituteurs appartenant à la Suisse française et remercia le comité de St-Gall de son excellent accueil. Vous nous avez reçus, dit-il, royalement. Lorsque l'un des souverains qui nous environnent est visité par quelque autre souverain, afin de lui donner une grande idée de sa puissance, il passe en revue ses armées. Vous aussi, vous avez passé devant nous la revue de la véritable armée suisse; cette véritable armée, ce sont les instituteurs. On s'imagine parfois que nos forces militaires effraient l'étranger et répriment ses convoitises ; non, ce qui l'épouvante, ce qui le détourne d'une annexion, c'est l'instruction de notre peuple et la libéralité avec laquelle elle est répandue. C'est un levain qui, au milieu d'une population ignorante et docile, ferait lever toute la pate et anéantirait les projets du despotisme. Mais si nous, instituteurs, nous sommes à un certain point de vue une armée, d'un autre côté, c'est ici, et non point à Genève, que se trouve le véritable congrès de paix, car c'est par l'instruction que la paix s'établira à jamais chez les peuples. »

(A suivre.)

CORRESPONDANCE SUR LA PHONOGRAPHIE

Il y a juste un an, un de nos collaborateurs, M. le Dr Mauron, de Fribourg, aujourd'hui professeur à St-Gall, rendait compte dans nos colonnes d'un ouvrage de M. Raoux, ancien professeur à Lausanne, sur la phonographie. Aujourd'hui M. Raoux, auquel une longue absence n'a pas permis de prendre connaissance de ce document, nous adresse une réponse, au nom, paraît-il, du comité phonographique. Amis de la liberté, et partant de la liberté de discussion, nous commençons aujourd'hui la publication de la lettre de M. Raoux. Mais nous ne le ferons passans exprimer notre vif

regret que M. Raoux ait cru devoir mettre une certaine passion dans ses pages et qu'il n'ait pas consenti à laisser le débat sur le terrain exclusivement grammatical et linguistique auquel il doit rester circonscrit ; car, n'en déplaise à l'honorable auteur, la question de la phonographie n'est pas une question de salut public et social, et on a tort de vouloir faire passer comme des ennemis du peuple et des partisans du monopole intellectuel tous ceux qu'effraie à bon droit le saccage projeté de la noble langue de Racine et de Voltaire.

La vérité n'a pas cet air impétueux.

La question posée dans l'*Educateur* est uniquement celle-ci :

« Une réforme de l'orthographe est-elle nécessaire ou désirable ? — Si » oui, de quelle manière doit-elle s'accomplir pour atteindre le but qu'on » se propose ? »

La question étant ainsi formulée, nous laissons de grand cœur la parole à M. Raoux. Nous déclarons la lice ouverte à tout champion qui se présentera la visière levée et convenablement armé et équipé dans l'arène pacifique où doit se vider la querelle.

*A Monsieur le rédacteur en chef de l'*Educateur,

Monsieur,

On vient de me communiquer les deux articles que M. le Dr Mauron consacre à la critique de la phonographie dans l'*Educateur* de novembre et de décembre 1866. Ces articles ayant paru pendant mon séjour en France, et ne m'ayant été connus que longtemps après mon retour à Lausanne, une réplique moins tardive ne m'a pas été possible. J'espère donc que vous ne me fermerez pas pour cela les colonnes de votre journal, d'autant plus que la question phonographique est loin d'avoir perdu du terrain depuis l'année dernière.

Plaçons d'abord la question sur son véritable terrain. Que faut-il, en effet, pour que ce débat entre deux systèmes graphiques, ne soit, de parti pris, ni un panégyrique, ni un réquisitoire? Faut-il essayer de prouver que l'un des deux systèmes présente *plus d'inconvénients que d'avantages*, comme l'a fait M. Mauron à la page 365? Evidemment non, car si les *inconvénients* et les *dangers* de l'autre système étaient encore plus nombreux et plus graves, la démonstration ci-dessus ne prouverait absolument rien, si ce n'est un défaut de logique ou un artifice pour échapper à un parallèle qu'on redoute.

Il s'agit donc ici de *comparer* les avantages et les inconvénients, non de la phonographie considérée isolément, non de l'orthographe actuelle seule,

mais des deux systèmes graphiques *mis en présence* et pesés dans une balance impartiale.

La moitié de mon volume est consacrée à cette *comparaison*, qui n'obtient pas une ligne dans les dix pages de la critique de M. le Dr Mauron.

Il nous sera donc permis de replacer le débat sur sa seule base logique et de résumer en quelques lignes ce que nous avons essayé de démontrer de la page 73 à la page 158, et de la page 223 à la page 260 de l'*orthographe rationelle*.

Nous avons avancé dans ce demi-volume passé sous silence, et nous maintenons encore aujourd'hui :

1° Que l'alphabet phonographique qui traduit les 40 sons fondamentaux de la langue française par 40 signes de une à deux lettres ayant toujours la *même valeur* est *plus rationelle et plus facile à retenir* que l'alphabet actuel, qui représente 40 sons par *cinq ou six cents signes* de une à quatre lignes (1) possédant chacun plusieurs valeurs phonétiques arbitraires, ou même n'en possédant aucune dans certains cas (lettres muettes) ;

2° Que la phonographie, qui met la lecture, l'écriture et l'orthographe *à la portée de tous*, est *plus libérale, plus démocratique, plus favorable au progrès*, que l'orthographe traditionnelle qui empêche des millons d'hommes de sortir de l'ignorance, qui en arrête d'autres millions dans les études stériles des subtilités grammaticales, et qui fait de la plupart des carrières publiques un véritable privilége et en gardent sévèrement l'entrée ;

3° Que la phonographie, réalisant une triple économie d'*apprentissage*, de *place* et de *temps*, permettrait de livrer les journaux et les livres à des prix *notablement inférieurs* aux prix de la typographie actuelle, qui doit nécessairement faire payer l'achat, la pose et la place des lettres parasites, dérivatives ou étymologiques, ainsi que les études texicologiques et grammaticales des imprimeurs et des protes ;

4° Que la phonographie, qui place des habitudes logiques à la base de la première éducation, et qui permet de consacrer à des *études utiles* tout le temps gagné sur l'étude des difficultés orthographiques, est plus favorable au *développement intellectuel et économique* des populations que le régime actuel, dont les contradictions et l'interminable apprentissage troublent le jugement et usurpent la place des connaissances les plus indispensables ;

5° Enfin que la nouvelle orthographe est supérieure à l'ancienne par la

(1) Voir *l'Orthographe phonétique* (p. 92 à 95).

clarté et la fixité qu'elle donne à la figuration de la *bonne prononciation* française, par sa durée persistante dans la *mémoire* et par tous les avantoges moraux et matériels qui résulteront nécessairement de l'augmentation du nombre des *relations graphiques* entre toutes les classes de la population, classes séparées aujourd'hui par les barrières lexicologiques et grammaticales.

Il ne s'agit donc pas d'esquiver encore le *parallèle* en insinuant que les phonographes prennent leur réforme pour une *baguette magique* (page 398) qui va opérer des miracles dans l'humanité. Non, la phonographie n'a pas la fatuité de se croire parfaite, ni exempte d'inconvénients. Tout ce qu'elle affirme, c'est qu'elle est *notablement moins imparfaite* que l'orthographe actuelle, et beaucoup plus apte à répondre aux besoins intellectuels de notre temps. Tout ce qu'elle demande, c'est qu'on place dans le bassin d'une balance tous ses *inconvénients* et tous ses *avantages*, dans l'autre bassin tous les *inconvénients* et tous les *avantages* de l'orthographe greco-latine, et que des juges *impartiaux*, *compétents* et *désintéressés* dans le débat donnnent leur verdict.

Hors de cette critique *comparative*, on ne pourra qu'obscurcir, passionner ou rendre stérile la discussion. *(A suivre.)*

Réorganisation des Ecoles normales du canton de Vaud.

(Suite.)

Nous avons reçu plusieurs articles du canton de Vaud relatifs à cette réorganisation, mais comme il nous est impossible de les donner *in extenso* et que plusieurs des honorables auteurs se répètent, nous résumerons les observations, d'ailleurs quelquefois contradictoires, qu'ils renferment.

D'abord, une opinion considérable par l'expérience et l'autorité pédagogique, voudrait transporter le siége de l'école normale dans une petite ville du canton. Il y aurait économie, plus de facilité pour visiter les écoles de campagne, moins de distraction, une atmosphère plus calme en dehors des agitations de la vie politique, et tout un milieu plus propre à former des instituteurs primaires.

Une autre opinion veut, au contraire, le maintien à Lausanne de l'école normale. Elle ne redoute pas la vie politique, attendu que l'instituteur est citoyen et que son bon sens le préservera de la manie de se faire trop homme politique. Cette opinion ne croit pas le séjour des petites villes propice à l'éducation du futur instituteur et pense qu'il y a moyen de neu-

traliser les influences pernicieuses de la grande ville, si tant est, dit-elle, que Lausanne puisse recevoir ce nom.

Plusieurs des honorables critiques s'accordent à blâmer, comme l'a déjà fait M. Maillard, la disposition qui, en créant des traitements de 1200 fr. a évidemment en vue des maîtres qui ne donnent qu'une partie de leur temps à l'établissement. « On a eu ainsi évidemment en vue, dit un de nos » honorables correspondants, d'utiliser l'instruction et les talents d'hom- » mes spéciaux, professeurs dans quelque établissement supérieur du » chef-lieu. Il est sans doute à désirer que nos instituteurs reçoivent une » instruction plus étendue, plus relevée, plus scientifique que celle qu'ils » auront à répandre. Mais c'est cependant moins une instruction variée » et étendue que doit avoir une école normale d'instituteurs primaires. » *Non multa*, comme dit l'adage latin, *sed multum*. La chose essentielle » dans une école pareille, c'est la *méthode*. Les maîtres d'une école nor- » male ne sont point chargés seulement d'enseigner les diverses branches » d'études comme on le ferait dans un collége. Il leur faut apprendre à » enseigner *en vue d'une école primaire* et à enseigner à des enfants cam- » pagnards pour la plupart, lesquels ne peuvent consacrer à l'étude qu'un » temps très limité.

» L'enseignement devant revêtir un caractère pratique et agricole en » quelque sorte, il y aurait une grave erreur à leur donner une instruction » trop scientifique et étrangère aux méthodes d'enseignement élémentaire. » Il importerait dès lors que le personnel enseignant de l'école normale fût » créé en vue de cette école et fut assez bien rétribué pour s'y vouer entiè- » rement. »

Une autre *correspondance*, parfaitement désintéressée d'ailleurs, trouve que dans les traitements que fait le canton de Vaud au corps enseignant de l'école normale, le traitement de 3500 fr, n'est pas en rapport avec la position et les charges de la direction dans une ville comme Lausanne. On s'attendait à voir le canton de Vaud donner le bon exemple à cet égard et faire aux notabilités de l'enseignement un traitement qui ne fût pas au-dessous de celui des employés *moyens* du chemin de fer.

L'un des correspondants blâme l'*introduction de l'allemand* comme une superfétation et ne doute pas qu'on ne soit obligé d'en revenir. On veut trop exiger du régent et on se perdra dans les détails. L'allemand est une langue difficile, pour les romands surtout, et exige plus de temps que ne peut lui en consacrer un élève-instituteur dans le peu d'années qu'il passera à l'école normale. — L'opinion contraire est soutenue dans le mémoire de M. Reitzel dont nous avons parlé dans notre dernier numéro et que nous publierons prochainement.

L'*Educateur* se permet d'ajouter aux observations ci-dessus les siennes propres, relatives au cours de répétition destiné aux *régents qui seraient signalés par la défectuosité de leur enseignement.* Cette disposition, par cela seul qu'elle est exceptionnelle, porte un caractère inquisitorial et vexatoire et peut même dégénérer en injustice. Elle fait l'effet d'une épée de Damoclès levée sur la tête de l'instituteur qui n'aura pas eu le talent de plaire aux autorités scolaires ou à l'autorité communale. Des cours de répétition donnés dans ces conditions ressemblent beaucoup aux *peines disciplinaires* et ne peuvent avoir aucun bon résultat pour ceux qui y seront appelés et qu'ils signalent à leurs concitoyens comme incapables ou insuffisants. Les cours de répétition sont très utiles, et tout instituteur, quel que soit son talent et quelles que soient ses connaissances, ne peut que gagner à revoir de temps en temps ce qu'il a appris. Dans un cours de répétition bien organisé et bien donné, l'instituteur même le plus instruit peut se perfectionner et beaucoup apprendre. Le tout est de les organiser de manière à ce que l'instituteur capable et instruit ne reçoive pas le même enseignement que celui qui n'aurait ni la même capacité ni la même instruction. Tout dépend de l'organisation des cours et de la manière de convoquer les instituteurs. A. D.

Comme justification de deux points critiqués par les correspondants dont il est question dans les lignes qui précèdent, nous croyons devoir reproduire les extraits ci-après de l'*exposé des motifs* par lequel le Conseil d'Etat recommande son projet au Grand Conseil. C.-V.

Il s'est élevé naguère un certain nombre de voix pour demander le *transfert des Ecoles normales à la campagne*, et cela dans le but de maintenir les élèves régents et régentes dans les habitudes simples, de leur éviter les exemples, les distractions et les entraînements de la ville, de leur procurer une atmosphère plus paisible et plus en harmonie avec leurs études, et en même temps afin de donner place à l'enseignement agricole et à la pratique de l'agriculture dans leur éducation. D'autre part cette idée a été combattue par des arguments dont on ne peut méconnaître la valeur. Il serait difficile, en effet, de placer les écoles normales à la campagne sans les constituer en séminaires, et c'est là la forme adoptée par les cantons de Berne, de Fribourg, d'Argovie, de Thurgovie, de Zurich, de Schwytz et autres, qui ont leurs écoles normales à la campagne. Or la vie de séminaire répugnerait singulièrement aux habitudes générales de notre canton et serait en désaccord avec toutes nos institutions, où la liberté a toujours la première place et en définitive la meilleure influence. La vie de casernement pour les élèves-régents, outre qu'elle répugnerait à nos mœurs, pourrait produire des effets tout différents de ceux que ceux qui la préconisent croient pouvoir en espérer. Cette vie ne ressemble en rien à la vie de famille et les habitudes des élèves s'en ressentiraient inévitablement. Le vice d'ailleurs,

dans ces agglomérations fortuites, peut se rencontrer fréquemment, et malheureusement il est plus contagieux que la vertu. Enfin l'on a souvent remarqué qu'avec l'existence uniforme, isolée, placée en dehors des conditions et des relations ordinaires, telle qu'on la trouve au séminaire, l'on arrive facilement à avoir des caractères et des esprits trop docilement formés dans le même moule et trop habitués à jurer d'après la parole du maître, tandis que la liberté des relations laisse à chaque individualité son libre développement. Dans les cantons même où ces institutions existent, bien des voix s'élèvent contre elles : Soleure a transporté en 1857 son école d'Oberdorf à Soleure ; Lucerne a supprimé son séminaire tout récemment, et le motif invoqué a été la nécessité de remplacer l'existence quasi-monacale qui était imposée aux élèves par la vie de famille qu'ils trouvent dans les pensions bourgeoises. Zurich lui-même, à l'école de Küssnacht, n'a imposé la vie commune et l'internat qu'aux deux classes inférieures de l'école.

Mais pourrait-on peut-être, tout en laissant de côté l'organisation en séminaires, placer les écoles normales à la campagne et laisser les élèves libres de se loger à leur gré dans les environs? Cela paraît assez difficile, à moins que l'on ne place l'école dans le voisinage immédiat de quelque localité importante. Mais alors les élèves logés dans les familles de la ville ou du village le plus rapproché retrouveraient là, sinon toutes les tentations de la capitale, tout au moins beaucoup de sujets de distraction, et le but recherché ne serait pas atteint.

Mais la plus grande difficulté serait celle concernant le corps enseignant. Trouverait-on des maîtres capables qui voulussent de cette existence? A Lausanne, beaucoup d'entr'eux sont attirés par les facilités qu'ils trouvent pour l'éducation de leurs enfants et par la possibilité de donner des leçons dans divers établissements et d'augmenter ainsi leurs ressources. A la campagne, rien de semblable : leur budget serait limité au traitement de l'école et leurs enfants ne pourraient recevoir que l'instruction primaire. Il est évident que les maîtres distingués saisiraient toujours avec empressement la première occasion de se placer à la ville et que le corps enseignant serait exposé à des mutations continuelles, au grand détriment des progrès de l'école, ce qui serait aller à l'encontre du but d'économie recherché. La campagne, d'ailleurs, n'offrirait pas aux élèves les moyens d'éducation et d'instruction qu'ils trouvent à Lausanne, comme les leçons de chant, de musique, de dessin, certains cours de l'académie, les cours libres qui sont offerts au public, la bibliothèque cantonale et celle des régents, les musées, les séances des tribunaux et du grand conseil, etc., tout autant d'auxiliaires qui étendent leur horizon et développent leur intelligence.

Enfin, la considération qui a surtout déterminé le Conseil d'Etat à ne pas proposer pour le moment une expérience de ce genre, c'est que pour la tenter, il faudrait commencer par l'acquisition d'un grand domaine et la construction d'édifices importants. Or rien de semblable n'est prêt et les circonstances financières du moment, de même que les constructions importantes actuellement en cours d'exécution, empêchent de songer de longtemps à une entreprise de ce genre.

. . . . . .

Le projet ajoute aux objets d'enseignement spéciaux à l'école normale des régents les *éléments de la langue allemande*. C'est une conséquence de l'adoption du § 3 de l'art. 121 de la loi du 31 janvier 1865, car du moment que l'on introduit cette langue dans le programme des études des écoles secondaires, il faut nécessairement préparer les régents à cet enseignement. Il est vrai qu'il n'est exigé que des régents secondaires, mais comme ceux-ci n'auront pour atteindre à l'acte de capacité de ce degré qu'à ajouter un certain développement à l'instruction qu'ils auront reçue comme régents primaires, comme ce développement, si l'on en excepte l'étude de la langue allemande, ne demandera pas une nouvelle période d'années d'études, il en ressort que si l'on veut que les régents primaires puissent aspirer au brevet de régents secondaires, il faut que l'enseignement de la langue allemande leur soit donné par degrés dès leur entrée à l'école normale. Il est d'ailleurs à remarquer que les notions de cette langue ne seront inutiles à aucun instituteur et que l'utilité de la connaissance de l'allemand étant de jour en jour plus reconnue dans le canton, tout régent qui en aura quelques notions trouvera des élèves disposés à commencer cette étude, spécialement dans les leçons de veillée.

Cette étude serait d'ailleurs un moyen de développement pour nos régents, et sans doute que bon nombre d'entr'eux seraient engagés par là à passer quelques mois en pays allemand pour joindre la pratique à la théorie et étendre leur horizon, comme nous le voyons faire assez souvent par des élèves sortis des séminaires de la Suisse allemande. Remarquons en passant que l'enseignement du français est fort en honneur chez nos confédérés de la Suisse allemande et qu'au séminaire de Kussnacht, entr'autres, on y consacre 18 heures de leçons par semaine.

Coup d'œil sur les progrès de l'instruction publique en France.

Pour peu qu'on lise avec attention les nombreuses revues scolaires qui paraissent en France, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il se fait dans ce pays un grand travail en faveur de l'enseignement élémentaire et technique. La loi de 1867 créant l'instruction primaire pour les filles et les écoles professionnelles ouvertes sur plusieurs points de la France et étendues au sexe féminin, les écoles du soir pour les adultes et les bibliothèques populaires organisées dans un grand nombre de localités et partout suivies de récompenses distribuées aux instituteurs par les autorités réunies, les livres et les travaux exposés au ministère de l'Instruction publique, les sociétés de tous genres qui ont pour objet l'instruction publique et pour but le progrès de cette instruction, l'envoi de 14000 instituteurs primaires à Paris dont on leur a fait faire les honneurs par les hommes les plus capables de remplir cette tâche, leur présentation successive à l'empereur ; — Tous ces faits et bien d'autres choses encore décèlent un mouvement des

esprits dans le sens de l'avancement intellectuel et d'une plus grande considération accordée aux hommes de l'enseignement.

Une des sociétés les plus importantes de France en matière d'instruction publique, c'est la société pour l'*Instruction élémentaire*, fondée sous la Restauration, en 1815, par les amis de l'enseignement mutuel. Cette société compte 52 ans d'existence et a fait beaucoup de bien à Paris et ailleurs. Elle a même étendu son action à la Suisse, par les encouragements qu'elle donnait aux éducateurs et aux amis des écoles. Pestalozzi, le P. Girard, Fellenberg, le secrétaire d'Etat et littérateur Kuenlin, de Fribourg, homme peu connu mais digne de l'être, qui était le zélé et spirituel correspondant de cette société.

L'autre jour, à la Sorbonne, dans sa 52e séance, elle a entendu un très éloquent discours de M. Jules Simon, cet orateur, que nous avons entendu à Berne en 1865 et qui, bien qu'il défendît une thèse un peu différente de la nôtre, nous a semblé réaliser le type de l'orateur homme de bien, dont parle Cicéron *(Vir bonus dicendi peritus)*. Il résulte du discours de M. Jules Simon, que la fondation de cette société est due à M. Guernon de Pranville, ministre sous Charles X (en 1829) qui, à la veille de la révolution de Juillet, entreprit non de réformer l'instruction élémentaire puisqu'elle n'existait pas, mais de la créer.

Les hommes de la Révolution, Talleyrand, Condorcet et plus tard Daunon, avaient fait de beaux plans; la Constituante et la Convention y avaient ajouté de beaux décrets, mais tout cela était resté sur le papier. La révolution de 1830 donna l'élan. La société pour l'enseignement élémentaire déploya alors une activité admirable et vit ses efforts couronnés par la grande loi de 1833, dont les auteurs furent MM. Guizot et Cousin, à l'initiative desquels M. Jules Simon rend un éclatant hommage : « Mon cœur et » ma conscience m'obligent de rappeler que ce grand bienfait, un des plus » grands dont des citoyens aient doté leur pays, c'est à eux que nous » le devons, à M. Guizot comme ministre, à M. Cousin comme propagateur » infatigable de l'instruction publique. » La philosophie, comme on voit, est bonne à quelque chose.

Cette grande loi de 1833 était cependant, comme le fait observer M. Jules Simon, *incomplète*, *insuffisante* et *injuste*. *Incomplète* parce qu'elle n'établissait pas l'instruction obligatoire et gratuite; *insuffisante* puisqu'elle n'assurait pas aux instituteurs une existence supportable, et *injuste* en ce qu'elle ne faisait rien pour l'instruction des filles. Mais tout n'avait pu être fait à la fois et la loi de 1833 n'en est pas moins une des meilleures qui aient été faites, parce qu'elle posait magistralement les principes,

organisait avec une habileté supérieure le recrutement des maîtres, la direction des écoles, le service de l'inspection, et rendait possible, par voie de simple développement, toutes les améliorations ultérieures.

Sous la République, Carnot, ministre de l'instruction publique et fils du célèbre conventionnel de ce nom, voulut rendre l'instruction gratuite et obligatoire, mais la réaction vint et fit avorter cette idée. La loi de 1867, qui a créé l'instruction primaire pour les filles et qui met celles-ci sur le pied d'égalité avec les garçons, fut, aux yeux de Jules Simon, un événement important et tiendra sa place dans l'histoire à la suite de la loi de 1833. L'illustre orateur, si l'on en juge du moins par les extraits que donne de son discours le *Manuel général de l'instruction publique*, ne nomme pas l'auteur de cette loi, mais tout le monde l'aura nommé à côté de lui : c'est à M. Duruy qu'on doit cette loi de progrès. Il n'a pas non plus dépendu de lui que la gratuité ne fût introduite dans les écoles. Hommage donc soit rendu à M. Duruy comme à MM. Guizot et Cousin ses prédécesseurs.

Dans son discours, dont il nous est impossible de donner ici même une analyse, M. Jules Simon a attiré l'attention de la société élémentaire sur un côté sombre de l'état intellectuel social de Paris, c'est-à-dire le travail des enfants dans les manufactures. La statistique dressée à ce sujet par l'auteur de l'*Ouvrier* et de l'*Ouvrière de huit ans*, révèle des faits affligeants et même déplorables au-dessus de toute expression. C'est ainsi qu'il y avait à Paris, en 1860, près de 25,000 enfants travaillant dans les ateliers et dont plusieurs n'ont pas 8 ans. Ce fait en rappelle un autre bien autrement douloureux à M. Simon et qui se passait à Paris il y a 35 ans ; c'était le fait qu'on employait des enfants de 4 ans et que pour les forcer de travailler et de rester en place, *on emprisonnait leurs jambes dans des boîtes de ferblanc.* « Ne riez pas, messieurs, s'écrie M. J. Simon, parce » que c'est là un fait d'une douloureuse authenticité. » La loi défend de faire travailler les enfants plus de 8 heures par jour. Mais cette loi est tous les jours éludée et violée. « J'ai vu à Lyon, dit M. J. Simon, une jeune fille » qui travaillait pour la 15e heure de sa journée à la lumière du *chélu* » et qui avait 14 ans. » La loi anglaise ne permet pas que l'enfant travaille plus de 6 $^1/_2$ heures par jour et le samedi 2 heures de moins. De plus l'interdiction du travail le dimanche est absolue ; il en est de même pour les grandes fêtes annuelles, ces jous-là sont à eux. La loi anglaise oblige les patrons à envoyer les enfants à l'école où ils demeurent 3 heures par jour, et, loin de se plaindre de cette obligation, les industriels anglais ont déclaré à M. Simon que le travail fait par ces enfants était mieux fait et rapportait davantage.

M. J. Simon termine son discours par le vœu de voir les écoles prendre un jour la place des casernes, comme les casernes ont pris la place des écoles. M. Simon cite une anecdote piquante, empruntée aux mémoires de Carnot, et qui a trait à l'invasion des alliés à Paris, en 1815, où une grande école d'enseignement mutuel (c'était le beau temps de cette méthode) fut expulsée du local qu'elle occupait pour faire place aux soldats du maréchal Blücher.

De nouveaux faits sont venus depuis lors attirer l'attention sur l'exploitation des enfants dans les usines, et provoquer l'indignation de tous les cœurs capables d'impressions généreuses. Des faits odieux de ce genre se sont révélés à l'occasion de l'Exposition universelle à laquelle des directions d'écoles ont eu l'impudence d'envoyer des travaux à l'aiguille faits par des enfants de 5 ans et de 4 ans. Il se trouve que ces enfants sont cloués 10 heures par jour au tabouret. Un des échantillons de dentelles envoyés par le Calvados a été exécuté par une fille de 4 ans qui a été mise au travail à l'âge de 3 ans. L'un des cartons envoyés par une salle d'asile de la Meuse contient des bas de laine tricotés, des pantoufles en tapisserie, faits par des enfants de 5 ans, de 4 ans et de 3 $^1/_2$ ans. Une institutrice dentelière de l'Aude, interrogée à ce sujet, a répondu : « Pour faciliter aux pa-
» rents le paiement de la rétribution scolaire, je me charge de la dentelle
» que je négocie. »

En livrant ces faits et d'autres à l'appréciation des membres de la *Société de protection des apprentis et des enfants de manufactures*, Mme Pape-Carpantier, directrice du cours normal des salles d'asile, s'écrie avec une émotion qui l'honore : « C'est un nouveau chapitre du martyrologe des enfants. »

En Suisse, Dieu merci, dans les cantons industriels, les enfants ne travaillent pas, à notre connaissance, avant l'âge de 7 à 8 ans. Toutefois, nous sommes loin de croire qu'une société protectrice des enfants et des apprentis n'eût pas au moins autant de raison d'être que la société protectrice des animaux, dont nous reconnaissons du reste les nobles intentions et l'utilité. Malheureusement, de tous les cantons français, il n'en est qu'un seul où une société pareille vive réellement, c'est le canton de Vaud, qui envoyait dernièrement un de ses délégués, M. Rochat, d'Yverdon, au congrès qui s'occupait de cet objet.

(A suivre.)

Procès-verbal des délibérations de la commission des études établie à Fribourg en 1848.

(Suite.)

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1848.

Présidence du *Père Girard.*

Tous les membres sont présents, sauf M. Prat, qui est indisposé.

M. Daguet, chargé de présenter un programme des objets de l'instruction primaire, propose de déclarer principales les six branches suivantes qu'il envisage comme base du système d'enseignement : Religion, langue maternelle, calcul, écriture, dessin, chant. Il propose d'ajouter comme *accessoires*, cinq autres branches : la géographie, l'histoire, la comptabilité ; les notions de géométrie, de physique et d'histoire naturelle. Ce programme est adopté sans objection.

Le Père Girard demande l'introduction au nombre des livres de lecture de *la Bible de l'enfance*, par le chanoiue Schmidt, l'auteur des *OEufs de Pâques*. Cette proposition est adoptée sans opposition.

Le Père Girard demande que l'enseignement du calcul ait lieu au moyen de problèmes, pour faire de cet enseignement quelque chose de rationnel, de pratique, de réellement utile et populaire. La prosition est adoptée également sans discussion.

M. Daguet voudrait établir des catégories d'instituteurs et donner des brevets de deux degrés. M. le curé Meyer préfèrerait établir des catégories d'écoles. Ce point est laissé en suspens.

M. le curé Meyer demande la création d'un cours de répétition pour les instituteurs. Ce point est pris en considération.

La séance est levée.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER.

Les mêmes.

M. Meyer désirerait l'établissement de cours de morale. MM. les curés en seraient chargés et les donneraient le dimanche.

Le Père Girard approuve beaucoup cette idée.

MM. Berchtold et Daguet craignent qu'en ce moment de crise, la morale dont on parle ne soit un cours de politique plutôt que de morale.

Le Père Girard répond que la transformation des études changera les idées. Il désire qu'on introduise dans l'enseignement théologique, l'homilétique et la cathéchétique. « J'espère, dit-il, en la force des choses. » Il n'est pris aucune décision à cet égard.

M. Daguet demande que les régents soient payés par l'Etat afin de les

affranchir d'une foule de vexations et d'ennuis dont l'un est de se voir marchander ou rogner un minime traitement. La commune verserait la somme due à l'instituteur tous les six mois dans la caisse de l'Etat. On ferait ainsi cesser le trafic honteux qui se fait dans plusieurs endroits, où la place d'instituteur est mise au rabais et adjugée à celui qui soumissionne au chiffre le plus bas. — Cette proposition est adoptée.

La discussion s'engage pour savoir qui nommera les instituteurs. M. Daguet propose de les faire nommer par l'Etat. M. Berchtold, chancelier d'Etat, est d'une opinion contraire, et propose la nomination par la commune. Le Père Girard et le curé Meyer se rangent à l'avis de M. Berchtold et son opinion obtient la majorité.

M. Daguet propose de fixer à 300 fr. (ancienne monnaie) le minimum du traitement des instituteurs, non compris le logement, un plantage et le bois de chauffage pour lui et sa famille. Le minimun du traitement des institutrices serait porté à 180 fr. (même monnaie que ci-dessus).

Le Père Girard fait observer que la loi de 1819 fixait ce minimum à 160 fr. La loi de 1834 a consacré le même chiffre.

M. Daguet pense que le gouvernement de 1830 eût dû mieux comprendre les intérêts de la classe enseignante et ne pas rester au chiffre de 1819. « Nous devons, dit-il, réparer une injustice. »

M. le curé Meyer rappelle que le régime de 1830 avait cependaut en vue d'améliorer la position des inspituteurs, puisque la loi de 1834 a établi *en principe une caisse de fonds d'école*. Il demande que cette caisse soit établie et alimentée : 1° en y faisant entrer la finance que paient les ressortissants du pays qui se marient avec des femmes étrangères; 2° le denier exigé des mineurs qui se marient, et enfin 3° le montant des amendes exigées pour absences illégales. Cette proposition est adoptée.

M. le curé Meyer rend la commission attentive au peu de capacité des commissions d'école locales et voudrait une inspection spéciale. Cette opinion est prise en considération.

M. Daguet expose les deux systèmes qui sont en présence pour l'établissement d'une école normale. M. le curé Meyer propose de l'établir à la campagne, à l'instar de ce qui se pratique à Berne, Lucerne, Argovie, Thurgovie et Soleure.

M. Daguet croit que l'établissement en ville aurait aussi quelques avantages. Il est passé le temps de l'âge d'or des mœurs patriarcales et l'on peut se corrompre à la campagne comme en ville. Il donne quelques détails sur l'organisation de l'école normale de Porrentruy, qu'il dirige de-

puis cinq ans et à laquelle est attachée une école modèle, qui sert à l'autre d'école d'application et de pépinière.

La question est ajournée comme n'étant pas suffisamment mûrie.

VARIÉTÉ

CINQ MOIS D'ÉCOLE (1)

I

En quête d'un régent.

Avez-vous parfois rencontré dans nos campagnes un couple de robustes personnages, porteurs d'un gourdin supendu au poignet par une dragonne de cuir graisseux, le chef orné d'un feutre déformé surmontant un bonnet de soie noire tiré sur la nuque et rejoignant un col pyramidal. Le reste du costume se compose presque invariablement d'habits de milaine ou de grisette — suivant la saison — recouverts d'une blouse bleue de roulier, le tout accompagné du parapluie de coton en bandoulière.

Marchands de bœufs, de chevaux, de porcs, maquignons ou *cossons*, si vous voulez, paysans en quête de bétail ou en tournée d'affaires — vous les avez nommés.

A la fin de l'année 18...., deux particuliers répondant au signalement ci-dessus, parcouraient le Val-de-Ruz. C'était par un jour brumeux d'automne. On avait rentré les récoltes et les prairies étaient animées par les troupeaux, sous la garde de bergers plus occupés des pommes de terre cuisant sous la cendre de leurs feux de broussailles, que du bétail confié à leurs soins. Les deux personnages dont nous avons parlé charmaient les ennuis de la route en faisant maintes remarques sur les bestiaux et les champs qu'ils avaient sous les yeux.

— Regarde donc, Abram, la belle génisse ; je voudrais pourtant en avoir une semblable dans mon étable (2).

— Moi de même. Mais dis-donc, Esaïe, sais-tu qu'ils ont de beaux regains, par ici ! (3)

— Parbleu oui ! c'est un peu meilleur que notre pâturage communal (4).

En traversant les Hauts-Geneveys et Fontaines, les deux voyageurs n'avaient pas manqué de s'arrêter aux auberges de ces deux villages. Nous les retrouvons à la porte d'une ferme isolée qu'entourent quelques vieux pruniers aux troncs moussus. Ils entrent dans une vaste cuisine, noircie par la fumée et dont la plus grande partie est occupée par une large cheminée, ornée des dépouilles d'un malheureux porc. Près de l'âtre, un chaudron brillant de propreté à l'intérieur, reflète sur sa face de cuivre les rayons de lumière qui entrent par une étroite fenêtre à petites vitres

(1) Nous commençons aujourd'hui la publication de la nouvelle pédagogique de M. Huguenin, instituteur à Bâle, à laquelle le jury neuchâtelois a accordé un prix au dernier concours. On y trouvera un tableau animé et fait d'après nature de quelques phases de la vie du régent d'autrefois. Il y a dans cette esquisse de la vie, de la verve, de l'*humour* et une véritable entente des mœurs villageoises,

(2) Boûte-vé, Abram, la ball'a dj'neusse ; y vodroû porret a n'avet ann'a taull'a da ma beudje !

(3) Djeiré mé, mado ! Mâ, dis-vé, Esaïé, sâte qu'il ant dé bai recouô pa chi ?

(4) Padié vé ! c'est ou poû meillu que noûtro quemon !

rondes encadrées de plomb. Les ustensiles de cuisine, symétriquement alignés, témoignent que la main de la maîtresse a passé par là.

Les deux visiteurs, en traversant la pièce, en firent la revue d'un rapide coup-d'œil ; puis le plus âgé, ayant cogné du bout de son gourdin à la porte qui paraissait être l'entrée de la chambre commune, tous deux entrèrent en saluant d'un « Dieu vous aide » une dame d'un certain âge qui tricotait en face d'une table massive à pieds tournés. Si cette femme avait été belle dans son jeune temps, c'est ce que j'ignore ; toujours est-il qu'elle possédait une de ces bonnes et honnêtes physionomies qu'on ne trouve jamais laides, parce qu'elles respirent ce parfum de cordialité et de franchise que les habitudes d'exquise politesse d'aujourd'hui ne remplacent pas toujours avec avantage. Elle offrit des siéges à ses deux hôtes, puis s'informa du but de leur visite.

Esaïe, qui paraissait être l'orateur, commença par glisser sous son bras le feutre qu'il avait jusqu'alors gardé sur sa tête, tirailla, par manière de contenance, la houppe de son bonnet de soie dans tous les sens et prit enfin la parole.

— Voyez-vous, madame, voici l'affaire : on a besoin par chez nous d'un maître d'école pas trop savant ; ce n'est pas pour *éduquer* nos enfants comme des messieurs, mais pour *y* apprendre à lire, à écrire et à chiffrer.

— Et le catéchisme ? suggéra Abram.

— On le sait bien ! laisse-moi donc parler (1), riposta Esaïe d'un air suffisant.

— Adonc, continua-t-il, le garçon à Daniel chez la Zabeau qui tient une pinte à Fontaines, nous a dit que votre fils était ferré sur les livres ; comme nous passions pour acheter des veaux à Boudevilliers, on *z*'est venu voir, qué ! Seulement pour savoir (2).

Un jeune homme d'environ seize ans, assis à une petite table près du poêle antique qui le masquait aux yeux des visiteurs, avait écouté d'un air préoccupé la tirade d'Esaïe. La maîtresse du logis qui, dès le début de l'entretion avait posé son tricot, fit un signe au jeune homme qui se présenta en rougissant comme étant la personne en question. La taille exiguë et la contenance timide du futur régent ne parurent pas l'élever bien haut dans l'estime d'Abram et de son compagnon, qui se mirent à l'examiner comme ils eussent fait d'une pièce de bétail. Cependant, après une assez longue discussion au sujet des conditions d'engagement et des honoraires, l'arrangement fut conclu au prix de dix-neuf écus pour cinq mois d'école, avec la réserve que les parents des élèves s'engageraient à nourrir le régent à tour de rôle. Après avoir fixé l'époque de l'ouverture des leçons, les deux visiteurs, satisfaits d'avoir conduit à bonne fin cette première transaction, s'en allèrent acheter leurs veaux à Boudevilliers.

II

Premiers pas dans la carrière pédagogique.

Les jours qui précédèrent le départ du futur régent furent employés par sa mère à mettre en ordre sa garde-robe et à lui prodiguer ces tendresses et ces exhortations que Dieu a mises au cœur des mères, même les plus ignorantes. Trésor inappréciable que ce dévouement, cette abnégation ma-

(1) On le sa pru ! lasse-me vé preidji !

(2) Peiré po savet.

ternelle ; trésor dont l'enfant ne connaît toute la valeur que lorsqu'il vient à en être privé.

Félix — c'était le nom du jeune homme — était, comme nous l'avons dit lors de sa présentation, âgé de seize ans au plus. Privé dès sa plus tendre enfance des directions et de l'affection d'un père, il avait reporté sur sa mère tout son amour et toute sa vénération. Le goût de l'étude que Félix possédait à un haut degré, avait engagé sa mère a ne pas le retirer trop tôt de l'école. Sa constitution délicate ne se serait, au reste, pas accommodée des rudes travaux de la campagne.

A l'époque où vivait notre héros, point n'était besoin de brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Aussi Félix n'était-il point un savant ni même un demi savant. Mais il possédait, outre quelques modestes connaissances, suffisantes pour la tâche qu'il allait entreprendre, un fond de tact et de bon sens qu'il tenait de sa mère, et l'aplomb nécessaire pour compenser le désavantage de sa taille exiguë.

Puis, notre ami était déjà un homme du progrès; chose plus rare alors qu'on ne le croirait aujourd'hui. Il parlait français quand la plupart de ses contemporains interrogeaient encore en patois leurs élèves. Plusieurs de mes collègues se souviennent de leur bon vieux régent de R..... Un jour, dans une leçon de chant, interrompant soudain la psalmodie quelque peu discordante de sa marmaille, il s'écrie en caressant de sa férule le chanteur le plus enragé : « Piacâ, boueubes! voz î manquâ u la ![1] »

Le premier novembre trouva notre jeune magister installé dans sa nouvelle résidence. Ce n'était pas une ville; un village non plus, pas même un hameau. Figurez-vous un vallon solitaire au terrain inégal et maigre, borné au nord et au midi par de noirs sapins, plus noirs encore dans les jours de pluie ou de neige, alors que le vent d'hiver traverse en gémissant leur vaste ramure et qu'ils semblent se presser les uns contre les autres en grelottant. Quelques maisons, semées à de rares intervalles, s'étendaient larges et plates, comme pour laisser passer les rafales sur leur tête couverte de bardeaux grisâtres. Voici la salle d'école avec ses quatre parois bistrées par la vétusté, et sur lesquelles vous chercheriez en vain les cartes murales d'aujourd'hui ; seules, les aventures de Geneviève de Brabant s'y étalent dans leurs bordures jadis noires et sous leurs glaces tachetées par les mouches. L'ameublement est ce qu'il pouvait être sous cet humble toit : une grande table de sapin à pieds disposés en croix et deux bancs noircis, sur lesquels s'alignent deux rangées d'écoliers et écolières de tous les âges. La pièce la plus remarquable de l'ameublement est le poêle, vrai monument antique avec ses arabesques et ses illustrations, empruntées aux fables de La Fontaine, le tout peint en bleu sur fond jadis blanc.

Dans ce modeste intérieur, le début de Félix a été rude. Il avait affaire à des natures sauvages, indisciplinées et peu amies de l'étude.

L'apparence un peu frêle du jeune régent n'était pas faite pour inspirer une crainte respectueuse à ses rustiques écoliers, qui considéraient la force brutale comme le seul argument sans réplique, et dont quelques-uns dépassaient de la tête leur chétif maître d'école.

Un jour, en particulier, jour néfaste, comme les écoles les mieux disciplinées en voient parfois, poussé à bout par le babil des uns, la grossièreté des autres, l'inattention de tous, Félix voulut faire acte d'autorité en ad-

(1) Cessez, garçons, vous avez manqué au la !

ministrant par ci par là un soufflet aux plus récalcitrants. Mal lui en prit, car un des coupables, grand gaillard de seize ans, se leva furieux, ouvrit la croisée, et prenant son maître par la ceinture le déposa à bras tendu sur le fumier qui s'étendait devant la maison.

L'autorité du magister se trouvait, comme on voit, singulièrement compromise, et si Félix eût perdu la tête, son premier mouvement l'eût sans doute porté à jeter le manche après la cognée et à regagner tristement le foyer paternel. Mais n'est-ce pas dans les revers, les défaites et les retraites que les grands généraux et les esprits d'élite déploient tout leur génie et toute leur force d'âme ?

Notre modeste héros n'était pas, Dieu merci, un grand génie stratégique, encore moins un inventeur à pensées profondes, et cependant il sut se tirer de ce mauvais pas beaucoup mieux que nous ne l'eussions fait vous et moi. Le premier moment de stupeur passé, il fit le tour de la maison, accorda quelques instants aux fumées de la colère pour se dissiper, puis rentra par la porte, tout à fait maître de lui-même. Comme bien on peut croire, tous les regards se dirigèrent sur le maître à son entrée. Le plus grand nombre rayonnaient de malice et de joie ; quelques-uns cependant étaient anxieux ; dans les yeux bleus d'une petite blondine roulaient même quelques larmes brillantes. L'auteur du méfait s'accoudait d'un air bourru et fanfaron sur la table où sa main gauche s'essayait à exécuter un roulement. Félix ne se répandit pas en récriminations qu'il sentait inopportunes ; il se borna à faire aux plus avancés la dictée d'un thème, biographie courte et effrayante d'un exécrable bandit, ayant commencé dans sa jeunesse par abuser brutalement de sa force physique et par négliger les avantages de l'instruction. Ce sujet plein d'actualité était, il va sans dire, improvisé pour les besoins du moment. Le silence le plus parfait régnait dans la salle ; de temps à autre un regard anxieux interrogeait à la dérobée le visage impassible du maître. Celui-ci procéda à la correction du thème, sans accorder aucune attention à l'élève rebelle qui lui tendait son crayon en hésitant. Pendant le reste du jour les leçons se succédèrent au milieu d'une tranquillité parfaite, et Félix, continuant à laisser de côté son brutal écolier ; celui-ci, plus affecté de ce reproche tacite que des récriminations les plus fulminantes, fit comme la bête fauve fascinée par le regard du dompteur : il sentit la supériorité de l'esprit sur la matière, et les yeux pleins de larmes prêtes à jaillir, implora le pardon de son maître après le départ de ses camarades. Le jeune magister n'était pas rancuneux. A ce mot je vois quelques-uns de mes collègues se redresser d'un air de dignité offensée. Hélas : oui. Un régent n'est qu'un mortel faillible et par conséquent sujet aux mêmes infirmités que le reste de l'humanité. La supposition seule qu'un régent puisse être rancuneux vous paraît une énormité.

Examinons le fond de notre cœur, chers collègues ; scrutons, fouillons les souvenirs de notre carrière, puis, la main sur la conscience, dites-moi si un seul d'entre nous peut se rendre le témoignage que jamais ce mauvais sentiment n'a eu de part dans une ou plusieurs des punitions infligées à l'un de ces élèves dépravés qui font le désespoir des maîtres et apportent le trouble dans les écoles. Mais laissons cette digression un peu délicate et revenons à Félix. Le pardon fut accordé après quelques mots d'exhortation qui firent comprendre au jeune garçon toute l'étendue de sa faute.

Nous ne suivrons pas Félix dans tout le cours de ses expériences péda-

gogiques ; chaque journée d'école ressemble plus ou moins à la précédente, avec des alternatives de succès et de revers pour le maître. L'épisode tragi-comique que nous venons de rapporter aurait pu être un échec fatal à la réputation du jeune homme ; ce fut au contraire son plus éclatant triomphe. Dès ce jour il sut conquérir l'affection et le respect de ses élèves, plus sages en cela que les rois et les peuples qui, malgré les progrès de la civilisation et de la science continuent, ni plus ni moins qu'aux premiers jours du monde, à s'en tenir à la loi du plus fort et s'égorgent depuis des siècles comme des bêtes féroces altérées de carnage.

(A suivre.) HUGUENIN.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Un nouveau projet de *plan d'études*, soit *programme pour les écoles primaires*, vient d'être élaboré, par ordre du département de l'instruction publique et des cultes, et va être soumis à l'examen d'une commission spéciale, que ce département a composée de MM. Baillif, pasteur à Moudon, Guignard, directeur provisoire des écoles normales, Chappuis-Vuichoud, député, à Lausanne, et des trois inspecteurs, MM. Henchoz-Deloës, Luquiens et Roux.

LUCERNE. — Ce canton compte 446 écoles dont 36 se tiennent toute l'année, 210 ne sont ouvertes qu'en hiver et 200 l'été seulement. 195 écoles sont indiquées comme très-bonnes par les commissions d'écoles, qui sont au nombre de 21 ; 212 écoles sont indiquées comme bonnes. Le nombre des élèves est de 17,218. Ce canton compte 84 écoles de perfectionnement avec 1060 élèves. Le nombre des écoles secondaires ou de district est de 24. L'école normale a 45 élèves répartis en 3 classes. La surveillance générale est confiée à un inspecteur cantonal.

Les dépenses de l'Etat pour l'école normale s'élèvent à 20,299 fr., dont 8549 sont payés par les élèves. Chaque élève paie environ 200 fr. Les dépenses de l'Etat soit le traitement de l'inspecteur, des commissions d'école, des instituteurs qui sont payés par l'Etat, pour la conférence des instituteurs, la commission d'examen, les écoles d'ouvrages, au nombre de 84, montent à 135,564 fr., non compris l'école normale et l'école des sourds-muets composée de 30 élèves et qui coûte 5390 fr. Le canton de Lucerne comptait, en 1864, 131,000 âmes.

ANGLETERRE. — Il résulte d'une pièce officielle produite au Parlement, que le nombre de ceux qui ne savent pas signer leur nom est encore très considérable dans certains comtés. Ainsi, dans les comtés de Cambridge, Norfolk, etc., le tiers des personnes qui se marient n'ont pu mettre qu'un signe à la place de leur nom. Dans les comtés de Suffolk, Bedford et Cornouailles, plus du tiers des mariés sont dans le même cas. Dans le comté de Montweath ce sont les deux cinquièmes et, enfin, la quatrième partie dans le comté de Lancastre. Cependant, il y a un progrès relativement au passé, et ce progrès se remarque surtout chez les femmes.

AMÉRIQUE. — *Etats-Unis.* — Il y a dans ce pays 1496 écoles pour les hommes de couleur. 623 de ces écoles sont tenues par des hommes de couleur. Les noirs possèdent 286 maisons d'écoles.

DERNIÈRE ET BONNE NOUVELLE

Lausanne, 14 décembre. — L'honorable directeur de l'instruction pupublique et des cultes, M. *Ruffy,* qui vient d'être appelé aux fonctions de conseiller fédéral, a bien voulu, au moment de quitter son département, donner une nouvelle preuve de sa sollicitude pour la cause de l'éducation populaire et de sa bienveillance envers la société des instituteurs de la Suisse romande.

Entrant dans les vues du comité directeur et du comité de la section vaudoise au sujet de l'organisation d'une *exposition scolaire* en coïncidence avec la prochaine fête des instituteurs, qui aura lieu à Lausanne l'été prochain, M. Ruffy a proposé au Conseil d'Etat d'allouer aux dits comités une subvention de 1000 francs pour les frais de la fête et ceux de l'exposition.

Cette proposition a été votée par le Conseil d'Etat dans sa séance de jeudi, 12 courant.

En outre, le département a décidé d'adresser une circulaire aux autorités scolaires et au corps enseignant pour les nantir de ce projet d'exposition, afin que les travaux qui y seront destinés puissent dors et déjà être mis en œuvre.

Nous donnerons dans le numéro du 1er janvier les détails sur cet objet. En attendant, nous saisissons cette occasion pour remercier ici, au nom de notre société, l'autorité supérieure vaudoise et M. Ruffy en particulier, et pour exprimer à celui-ci le regret que nous fait éprouver son départ et les vœux dont nous l'accompagnons dans sa nouvelle et importante sphère d'activité.

Honneur et bonheur à ce digne magistrat !

Au nom des comités réunis :

Le président du comité directeur,
CHAPPUIS-VUICHOUD.

AVIS DE L'ADMINISTRATION DU JOURNAL

Nous prions les personnes auxquelles nous adressons le présent numéro à titre d'essai et qui ne seraient pas disposées à s'abonner, de nous le retourner immédiatement et sous la même bande. Celles qui le garderont seront inscrites au nombre des abonnés pour l'année prochaine.

AVIS AUX INSTITUTEURS VAUDOIS

M. Perret, à Avenches, ne pouvant, pour cause de maladie, faire le rapport cantonal dont il avait été chargé, les conférences doivent envoyer leurs rapports sur l'enseignement de l'orthographe à M. MAILLARD, instituteur, à Nyon, 1er suppléant.

Pour le Comité cantonal,
J. BLANCHOUD, président.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

COLLÉGE MUNICIPAL DE NEUCHATEL

La commission d'éducation municipale de Neuchâtel met au concours un poste d'instituteur à l'école industrielle qu'elle dirige.

Les objets d'enseignement sont : la langue française, l'histoire et la géographie.

Le nombre des heures de leçons à donner est de 24 par semaine et le traitement annuel de 2800 francs.

MM. les candidats doivent être porteurs d'un brevet de capacité pour l'enseignement littéraire dans les écoles industrielles du canton, et à cet effet ils sont tenus de produire leurs titres et certificats.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 décembre auprès du soussigné.

Neuchâtel, 20 novembre 1867.

AU NOM DE LA COMMISSION D'ÉDUCATION MUNICIPALE :
Le secrétaire,
Alphonse PETIT-PIERRE, directeur.

LA SUISSE

ARTISTIQUE, INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Par **numéro** ou **livraison** de 8 pages in-4° sur deux colonnes, soit 16 colonnes, équivalant à 32 pages in-12, illustrée de gravures dans le texte.

PRIX D'ABONNEMENT : *Pour un an, 8 francs.*

Les 30 numéros parus dès le 1er juin formeront à fin courant un **beau volume**, contenant la matière de **mille** pages in-12, qui paraîtra pour Noël et peut être donné **pour ÉTRENNES.**

Prix du volume broché 5 francs.

Il sera expédié franco et gratis 2 numéros de LA SUISSE à toute personne qui en fera la demande affranchie.

Nous engageons vivement MM. les instituteurs à s'intéresser à cette publication essentiellement nationale et due presque entièrement à la plume d'auteurs suisses.

Malgré l'extrême bas prix de notre journal, nous accorderons à *tous les instituteurs qui nous en feront la demande* une prime, à choisir parmi les ouvrages suivants : Il suffit d'indiquer le numéro

1° *La grande histoire suisse de M. Daguet,* 5me édition ;
2° *Les végétaux* de M. le professeur Ls Dufour ;
3° *Manuel d'évaluations* de M. Anex et *système métrique* de M. Pasche ;
4° *Sur la montagne,* par M. Berthoud, 1 vol. ;
5° *Joies et souffrances d'un maître d'école* de Gotthelf, 2 vol. ;
6° *Arithmétique de Rivail* et *celle* de S. Blanc ;
7° Le *Myosotis*, légendes et nouvelles du moyen-âge.

S'adresser, au plus tôt, à **Sel BLANC, libraire,** à Lausanne.

ON DEMANDE en Angleterre (Yorks), dans un établissement d'éducation, un maître qui puisse enseigner le français et l'allemand, tenir la conversation dans ces deux langues et donner des leçons de musique vocale et instrumentale.

On donnerait la préférence à un Suisse connaissant les premiers principes de la langue anglaise.

S'adresser à J. Laurence, Esqr, Clitheroe House Academy, East Kescoick, Wetherby, Yorks England.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR